

Suisse et Union européenne, deux logiques fiscales différentes : pourquoi la concurrence géographique pour les entreprises fausse le marché et fait en définitive augmenter les impôts

Autor(en): **Erard, Lucien**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2007)**

Heft 1756

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1024487>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

travail? Aucune des deux positions n'est tenable. Ce débat doit être dissocié des deux prochaines échéances européennes.

L'élargissement vers deux pays qui ne déclenchent pas l'enthousiasme. Et une lutte pour le statu quo. Voilà le menu qui attend les pro-européens les plus convaincus

ces prochains mois. Vu le résultat serré du dernier scrutin, la partie est loin d'être gagnée.

Suisse et Union européenne, deux logiques fiscales différentes *Pourquoi la concurrence géographique pour les entreprises fausse le marché et fait en définitive augmenter les impôts*

Invité: Lucien Erard (15 novembre 2007)

Dans l'Union européenne, les aides d'Etat et les mesures fiscales font l'objet de règles strictes, contrôlées par la Commission, nous explique le rapport que vient d'adopter le Conseil fédéral (DP 1755). Elles ne doivent pas créer de distorsions des échanges, donc ne pas favoriser certaines entreprises. Le traité de l'Union interdit certes les aides d'Etat, mais il prévoit également des exceptions lorsque l'intérêt général l'exige.

En matière fiscale, le code de conduite est plus précis encore. Il veut éviter d'avantager certaines entreprises, éviter également que les mesures fiscales se répercutent négativement sur un autre Etat membre.

Concrètement, en Europe comme en Suisse, on admet l'intervention de l'Etat pour soutenir des régions défavorisées, des branches en difficultés – en particulier l'agriculture –, l'innovation et le développement technologique; on développe les infrastructures et les services pour soutenir

certaines branches et certaines régions.

Par contre l'UE interdit les mesures fiscales qui influencent la localisation d'une entreprise au sein de l'UE et tout particulièrement les mesures fiscales qui conduisent à une charge fiscale inférieure à celle normalement appliquée dans le pays. Sont considérées comme particulièrement dommageables, toutes les mesures qui offriraient à une entreprise des privilèges fiscaux, au lieu de ses activités économiques, mais également là où elle installe son siège fiscal. Sont en particulier interdites toutes mesures fiscales qui entraîneraient une réduction des recettes fiscales d'un autre pays membre. La logique de l'UE est claire: éviter les distorsions de concurrence entre entreprises en fonction de leur localisation; éviter une diminution progressive de la charge fiscale dans certaines branches et types d'entreprises plus mobiles que d'autres. Le code de conduite en matière fiscale est fondé sur la conviction que procéder à des réductions d'impôts pour

attirer des entreprises est contraire à l'intérêt de l'ensemble des pays membres à pouvoir maintenir un certain niveau de fiscalité des entreprises.

La logique helvétique est très simple, pour ne pas dire simpliste: chaque nouvelle entreprise, chaque nouveau contribuable rapporte un peu d'argent et l'électeur pense ainsi réduire d'autant la charge fiscale des contribuables indigènes. Pire même quelquefois, puisqu'on accepte de supprimer totalement l'impôt cantonal et communal, se contentant de la part cantonale sur l'impôt fédéral direct et tablant sur la création d'emplois et sur de nouveaux investissements.

Pourtant les faits sont têtus: on vole quelquefois un contribuable d'un pays étranger. Tant pis pour lui, tant mieux pour nous. Mais on vole aussi souvent celui d'un canton ou d'une commune voisine. Résultat: obligation pour tous de baisser les impôts des contribuables les plus mobiles – entreprises et personnes physiques à haut revenu. Les

premiers qui s'y sont risqués, Schwyz en tête, ont vu affluer de nouveaux contribuables, dans une sorte de cercle vicieux: plus l'afflux est important, plus on peut baisser l'impôt, plus on attire d'autres contribuables. Résultat: ailleurs dans le pays, on doit également réduire les impôts des plus riches et ce sont les autres contribuables, en particulier la classe moyenne, qui supportent alors l'essentiel de la charge fiscale.

Alors que l'UE a vite compris le caractère pervers d'une telle

concurrence, les Suisses se sont laissés bercés par l'illusion d'une concurrence fiscale qui ferait baisser leurs impôts. C'est aujourd'hui l'inverse. C'est surtout une remise en question brutale de tâches essentielles de l'Etat qu'on ne peut plus financer.

Dans une économie de marché, les règles de la concurrence doivent être claires. Les Suisses n'ont pas compris que l'intérêt des plus riches à payer moins d'impôts n'était pas l'intérêt de tous. L'UE oui. Et c'est pourquoi elle refuse d'avoir, à

sa porte, un pays qui joue de son intérêt à attirer de nouveaux contribuables aux dépens de l'intérêt général de l'ensemble des contribuables de l'Europe.

On peut regretter que d'autres doivent venir nous dire ce que nous devons faire. Mais peut-être cela nous aidera-t-il à comprendre le caractère ruineux d'une concurrence fiscale mal comprise et donc à mettre nous-mêmes de l'ordre dans nos affaires.

Le feuillet de la taxe sur le CO2

Une prime aux retardataires payée avec le produit de la taxe, c'est la négation de l'incitation

Jean-Daniel Delley (16 novembre 2007)

La loi fédérale sur la réduction des émissions de CO2 est en vigueur depuis plus de sept ans. Elle innovait en laissant aux différents responsables de ces émissions le soin de réaliser les objectifs auxquels la Suisse s'était ralliée dans le cadre du protocole de Kyoto. S'il s'avère que ces objectifs ne seront pas atteints à l'échéance de 2010, le Conseil fédéral introduit une taxe incitative sur les agents fossiles.

Déjà la taxe sur les carburants a passé à la trappe au profit d'un modeste centime climatique perçue par les pétroliers. Il s'agit maintenant

de percevoir la taxe sur les combustibles. Alors que cette taxe devrait entrer en vigueur au début de l'an prochain, la commission de l'énergie du Conseil national propose de distraire jusqu'à 200 millions du montant récolté pour promouvoir l'assainissement des bâtiments, responsables de 43% des émissions de CO2.

Une taxe incitative ne doit pas finir dans les caisses de l'Etat, mais revenir dans son intégralité aux usagers du produit dont on veut restreindre la consommation et ainsi récompenser ceux qui ont fait un effort. En affectant une

partie de cette taxe à la rénovation des bâtiments, l'Etat trompe les usagers. Il favorise les propriétaires qui n'ont rien entrepris en matière d'économie d'énergie – ils recevront des subventions –, au détriment de ceux qui ont pris sans attendre l'initiative d'assainir leur immeuble sans l'aide de l'Etat. Un marché de dupes et une falsification du caractère incitatif de la taxe. Et un signal contreproductif aux consommateurs qui savent maintenant qu'à l'instar de la parabole de l'Evangile, les derniers sont les mieux servis.
